

fond de l'affaire. Tout ce que nous en savons presentement, c'est que les Ministres de Mr. le Duc de Savoye ayant ordonné de sequestrer les revenus de l'Abbaye de St. Benigne, sans avoir égard aux censures de Rome, fulminées par l'Evêque de Casal, parce que dans un cas qu'on dit purement de la Jurisdiction Ecclesiastique, on s'étoit pourvû au Tribunal seculier; la Cour de Turin a donné un Edit qui déclare nulle la procedure faite à Rome; le Pape a fait publier un second Monitoire, qui infirme cet Edit, confirme la premiere censure, non seulement contre les Ministres de S. A. R. mais encore contre toute la Puissance Laïque. Declarant que si dans 50. jours les personnes citées ne comparoissent pas, & que cependant eiles ne s'abstiennent de violer les Immunités Ecclesiastiques, on publiera les excommunications prescrites par les Canons.

*Mr. l'Evêque de Meaux choisit par le Roi T. C. pour être Cardinal.*

VII. Mr. le Cardinal de la Trimouille notifia dernièrement au Pape la nomination que le Roi T. C. a fait de Mr. de Bissy Evêque de Meaux, pour être élevé au Cardinalat dans la premiere promotion qu'on fera pour les Couronnes.

*Les Catalans à Rome font leur cour aux Ministres d'Espagne.*

VIII. Les Catalans qui sont à Rome en assez grand nombre, ont fait leur cour très exactement au Marquis de Prié & autres Ministres Imperiaux, tant qu'ils ont eu quelque esperance qu'un Prince de la Maison d'Autriche seroit leur Souverain: mais cette esperance s'étant évanouïe au moment qu'ils aprirent que Mr. de Staremberg & les Troupes Allemandes s'étoient embarquées; ces Adulateurs ne parurent plus